

PRIX DE L'ABONNEMENT  
pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,  
32 francs pour six mois,  
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

## JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6 au 1er.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeur, de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 25 octobre 1844.

Le *Siècle* se pique de vouloir la réforme électorale, mais il ne veut pas qu'elle repose sur un principe fixe et déterminé ; il la jette dans le vague, et il tend surtout à faire sortir le droit électoral de la capacité. Bref, il se refuse à accepter le suffrage universel. Le corps électoral est, selon lui, un agent de la nation ; il fonctionne pour elle. Voilà qui est bien. Mais encore faudrait-il que le corps électoral pût montrer un mandat, un signe positif de délégation ; cela étant, on pourrait soutenir avec quelque apparence de raison la thèse adoptée par le *Siècle*. En l'état des choses, rien ne tient lieu au corps électoral de cette délégation.

Ainsi, c'est la charte qui nous régit ; on sait son origine : elle a été octroyée par Louis XVIII ; par conséquent, elle n'a pas été l'expression de la volonté nationale. En 1830, par qui a-t-elle été révisée ? par des mandataires qui tiraient leur pouvoir de cette charte octroyée : ces fonctionnaires n'étaient donc pas les organes de la nation. Que dira le *Siècle* ? que la nation a sanctionné leur œuvre. Mais où, comment, en quelle circonstance ? Il faut donc alors supposer cette sanction. Mais qui nous dit que l'empereur de Russie ne se suppose pas le véritable organe de la volonté nationale des Russes ? On ne lui fait pas d'observations, ce nous semble, sur son droit de souveraineté.

Quant on n'a pas de principes certains, on tombe dans les arguties, et on arrive à l'absurde. Aussi, dans ce moment, le *Siècle* n'oppose-t-il aux idées du *National* sur la réforme que des objections tirées de la difficulté de mettre en pratique la souveraineté du pays, et une assertion mal fondée, qui consiste à dire que le corps électoral n'est qu'un fonctionnaire dont les attributions sont réglées par la loi, ce qui n'est pas exact ; car, comme nous l'avons dit plus haut, pour que le corps électoral pût être considéré ainsi, il faudrait au moins qu'il exhibât le titre qui le constitue fonctionnaire et qui l'investit du droit de faire des députés. Or, tant que la loi électorale n'aura pas été faite par une assemblée nationale, elle ne pourra pas être interprétée comme contenant la délégation de souveraineté.

Il faut bien encore revenir sur le voyage du roi en Angleterre, puisque le ministère continue à en parler, puisqu'il veut absolument lui donner une grave signification politique.

Si nous en croyons le *Journal des Débats*, ce voyage a eu pour objet de raffermir l'entente cordiale et de donner à la paix du monde de nouvelles garanties. Nous voulons le croire ; mais, pour nous édifier complètement sur le résultat de ce voyage, pourquoi le *Journal des Débats* ne nous donne-t-il pas connaissance des questions de politique qui ont été traitées à Windsor ?

La reine d'Angleterre a décoré Louis-Philippe de l'ordre de la Jarretière ; par cet acte elle n'a pas pris d'engagement envers la France. Louis-Philippe seul s'est engagé par son serment, qui porte que jamais il ne fera une guerre injuste ou impie au souverain de l'ordre. Quant à la reine Victoria, elle ne pouvait se lier vis-à-vis d'un inférieur, et Louis-Philippe, comme chevalier de l'ordre de la Jarretière, ne peut plus être considéré comme son égal.

Dans les actes extérieurs nous ne pouvons rien trouver qui nous rassure sur les bonnes intentions de l'Angleterre ; quant aux actes secrets, tant qu'on ne nous les fera pas connaître, nous serons en droit de les considérer comme fort suspects. Si le ministère avait obtenu des modifications au traité du droit de visite, il l'aurait déjà fait connaître ; s'il avait la certitude que le cabinet anglais nous laissera paisibles possesseurs de l'Algérie, nous le saurions. S'il se tait, c'est qu'il n'a rien obtenu de sérieux, c'est que le voyage du roi n'a produit aucun résultat et a manqué son effet. D'ailleurs, est-ce la presse radicale seule qui a cette opinion ? N'est-elle pas partagée par tous les journaux indépendants ?

La *Presse* elle-même ne reproche-t-elle pas chaque jour au *Journal des Débats* sa manière d'apprécier la visite du roi à Windsor ? Dans le parti conservateur même, on est divisé d'opinion sur le caractère du voyage, sur son opportunité et surtout sur ses résultats politiques. Pour nous, nous croyons ces résultats nuls, et nous aurons prochainement l'occasion d'en fournir la preuve. D'ailleurs, la colère du *Journal des Débats* nous indique assez qu'il n'a rien de bon à dire au pays ; s'il pouvait se targuer de quelques concessions de la part de l'Angleterre, son ton serait moins âcre, et plus il s'emporte, plus nous sommes persuadés qu'il est dans l'impossibilité de rien nous annoncer d'important. C'est surtout à la presse radicale qu'il s'attache ; mais il oublie donc que les plus graves critiques lui sont adressées par la *Presse* ? il oublie donc les plaintes et les menaces des journaux dynastiques, les sinistres prédictions du *Siècle* et du *Courrier* ?

Quant à nous, qu'avions-nous à faire en cette occurrence ? Rien qu'à enregistrer les faits. Sachant sous quel gouvernement nous vivons, nous ne nous sommes pas fait illusion : le voyage d'Angleterre ne nous a ni surpris ni affligés, nous l'avons considéré comme un acte logique et comme la conséquence de tous les précédents de notre politique gouvernementale. A la vérité, nous y avons vu la confirmation de toutes nos prévisions et la justification de notre constante opposition, ce dont nous ne sommes pas fâchés.

Aussi le *Journal des Débats* se trompe fort quand il prétend que les journaux démocratiques sont dans une grande colère contre les démonstrations monarchiques du voyage du roi. Loin de là, nous croyons qu'elles sont utiles pour bien faire savoir au pays la nature des idées de ceux qui nous gouvernent ; nous croyons qu'il est bon que tous ceux qui ont cru, en 1830, constituer un gouvernement représentatif, sachent bien que nous sommes entraînés vers un gouvernement purement aristocratique, que c'est au moyen-âge qu'on emprunte des inspirations, que c'est à la chevalerie qu'on demande des conseils et des secours ; nous sommes bien aisés enfin de voir la politique gouvernementale se dessiner nettement afin qu'on puisse mesurer où nous en sommes.

Nous qui croyons que l'esprit de la révolution doit être maintenu dans toute sa pureté, que pouvions-nous désirer de mieux ? Est-ce que les hommes de bonne foi peuvent encore se faire illusion sur les vues de la cour, sur les pensées secrètes de M. Guizot ? Les voilà maintenant bien connues, et leur appréciation

est déjà faite. Maintenant, pour masquer le vide du voyage qu'on a fait faire à Louis-Philippe, pour expliquer les vaines cérémonies auxquelles il a pris part, on parle de la paix du monde qu'on a consolidée. Mensonge, et cent fois mensonge ! M. Guizot n'a rien fait de sérieux avec le gouvernement anglais ; il est revenu sans avoir rien obtenu, rien conquis, sinon le ridicule qui s'attache toujours à des actes sans but appréciable, et qui n'ont pour résultat que d'étaler de luxueuses parures et d'échanger de vaines paroles.

### DES HOTELS D'OUVRIERS (1).

Nous avons parlé des avantages qu'offraient les hôtels d'ouvriers sous le rapport de la nourriture ; passons au logement.

Les ouvriers sont aujourd'hui logés dans des gâtes malpropres et malsains. Pas de jour dans ces taudis, pas d'air pour respirer ; des murs humides, des escaliers glissants et tortueux. Le père, la mère, les enfants, grands et petits, sont entassés dans une seule pièce qui quelquefois sert en même temps d'atelier, de cuisine et de chambre à coucher. Quand on visite les horribles demeures où la misère parque les ouvriers dans les cités industrielles comme Paris, Londres, Manchester, toutes les descriptions qu'on en a faites vous semblent au-dessous de la réalité. On ne conçoit pas que des êtres humains puissent habiter de pareils lieux.

Dans nos grands hôtels d'ouvriers, les logements composés de chambres avec un ou plusieurs cabinets, selon le nombre des enfants, seront distribués suivant toutes les exigences de l'hygiène ; tout en ménageant l'espace avec économie, on ne construira pas une seule chambre qui ne contienne au moins l'air nécessaire à la respiration. On aura soin d'orienter l'édifice de manière à ce que le soleil et la lumière puissent pénétrer partout ; de vastes escaliers conduiront à des corridors communs, sur lesquels s'ouvriront tous les appartements. En un mot, rien de ce qui peut contribuer à la salubrité et à la commodité de l'habitation ne devra être omis dans ces demeures de l'ouvrier.

L'Institut a assez long temps proposé, pour objet des concours d'architecture, des palais destinés à loger des rois, des ministres, des ambassadeurs, voire les cinq académies elles-mêmes ; il ferait une bonne œuvre en mettant au concours le plan d'un édifice digne de loger des travailleurs.

Le froid est une des causes les plus pernicieuses qui affectent la santé de l'homme. Sous ce rapport, le peuple de France est vraiment à plaindre. Les masures qui lui servent de gîte sont ouvertes à tout vent ; le chauffage est fort coûteux dans les villes, et chaque hiver apporte aux classes laborieuses de cruelles souffrances. Les Allemands, les Russes, en général tous les peuples du Nord, sont plus habiles à se préserver des rigueurs du froid par leur manière de se vêtir et par la disposition de leurs demeures ; la plupart de leurs maisons sont pourvues de doubles fenêtres, de grands poêles et de tuyaux qui distribuent la chaleur dans tous les appartements. M. Michel Chevalier, dans une des leçons les plus intéressantes de son cours, a cru pouvoir attribuer en grande partie aux soins donnés au chauffage la vigueur que ces populations ont conservée malgré les rigueurs du climat ; leur supériorité, à cet égard, se traduit par un fait très-grave. La Prusse et la France sont, quant au nombre des hommes impropres au service militaire, à peu près dans le rapport de 4 à 3 ; ceci mérite l'attention des hommes politiques.

Le développement industriel a considérablement élevé le prix des matières combustibles, et le chauffage est maintenant hors de la portée des classes laborieuses. Que de malheureux vieillards, que de pauvres enfants périssent de froid pendant l'hiver !

(1) Voir le numéro d'hier.

### FEUILLETON DU CENSEUR. — 26 OCTOBRE.

LE COMTE UGOLIN DE LA GHERARDESCA ET LES GIBELINS DE PISE.

SECONDE PARTIE. — CHAPITRE XVIII.

LA MUDA.

A la victoire succéda la vengeance, vengeance d'autant plus cruelle, d'autant plus féroce, que la dissimulation de Ruggieri avait été plus longue et plus profonde.

A peine les portes qui séparaient le comte de la société des vivants eurent-elles tourné sur leurs gonds, que Ruggieri chercha dans son esprit le genre de mort auquel il livrerait son ennemi.

Le sang de son neveu, comme la coupe d'Atrée, s'offrait incessamment aux regards de son esprit implacable ; mille pensées de vengeance sillonnaient son imagination comme les éclairs sillonnent la nue dans un soir d'été.

Sous quelque image qu'elles se présentassent, dans quelque ordre qu'elles se succédassent, toutes, en s'éloignant, répétaient : Les ténèbres et la mort !

La tour où gisaient enchaînés les malheureux vaincus ne donnait pas à Ruggieri la sécurité que l'avare désire pour ses trésors, le tyran pour ses victimes. Il fallait donc trouver un lieu plus fortifié ; l'archevêque choisit la Muda.

Cette tour, située sur la place des Sept-Rues, servait d'asile à des aigles farouches, symboles vivants de la république de Pise. Le dernier de ces oiseaux sacrés mourut le jour du désastre de la Meloria, et Ugolin avait négligé de le remplacer.

Ruggieri destina la Muda, demeurée vide, à servir de prison au Gherardeschi ; lui-même en visita les murailles, ordonna d'en fortifier un côté, indiqua le moyen de fermer les portes et de réparer les endroits faibles, et lorsqu'au bout de six semaines tout fut mis en ordre, lui-même mit à l'épreuve la solidité des serrures afin d'être certain que le comte ne sortirait pas vivant de son cachot.

Mais la colère est imprévoyante, et peu s'en fallut qu'elle ne manquât son but. Le soir fixé pour opérer le transfert des captifs, l'heure n'étant pas encore assez avancée, les curieux virent ces infortunés chargés de chaînes, la barbe déjà longue, les cheveux en désordre, arrachés de leur prison à la pâle lueur des flambeaux et au milieu d'une interminable file de soldats.

Les regards superbes du comte, son port majestueux et ses mouvements qui n'étaient ni une insulte ni une supplication ; la vue de ses fils, plus sensibles au malheur de leur père qu'à leur propre malheur ; la beauté de Brigata et d'Anselme qui, à la fleur de l'âge, déployaient le stoïcisme des vieux guerriers : tout cela amollit les âmes les plus dures et les porta à la miséricorde.

La pitié des assistants tiraient une nouvelle force de la terreur qu'inspiraient les ténèbres de la nuit, de la morne clarté des flambeaux et du silence lugubre des soldats dont beaucoup se rappelaient avoir glorieusement combattu sous les ordres du comte. La chute d'Ugolin avait été si grande et si précipitée que le concours du peuple autour de lui fut immense ; on observa dans ses rangs plusieurs anciens et des sénateurs.

Le comte Lancia, le plus farouche des Gibelins, craignant que la victime ne lui échappât, s'aperçut le premier de la maladresse commise ; il en parla le lendemain à Ruggieri, mais le dé était jeté et les remontrances inutiles. Dans l'âme d'une foule de citoyens la pitié avait remplacé la haine.

Vainement Ruggieri ajourna-t-il la réunion du sénat où l'on devait agiter les destinées du comte ; lorsqu'il fut proposé de le condamner à mort à cause de sa tyrannie, bien que l'on ne pût nier qu'il avait été saisi en état de rébellion contre l'autorité publique et les armes à la main, bien que les plus acharnés l'accusassent d'avoir trahi Pise en cédant ses châteaux, la proposition, mise au voix, fut rejetée, à la poignante douleur des ennemis du Gherardeschi.

Après d'interminables discussions, comme l'acte le plus généralement blâmé était l'établissement de l'impôt des vingt mille livres qui avaient servi à payer Barnabas, et comme d'un autre côté l'on ne pouvait nier la corruption attachée au traité conclu avec Florence, les adversaires les plus intractables d'Ugolin obtinrent, non sans peine, qu'il serait obligé de verser dans les neuf mois vingt mille livres au trésor public. On sursit au jugement des autres questions.

Cette décision déplut également aux deux partis. L'énormité de la somme à restituer effrayait les amis du comte, et la grâce de la vie accordée à un tel homme épouvantait jusqu'au dernier de ses ennemis.

Frémissant de colère, ceux-ci se virent forcés de se résigner et d'attendre la solution de la catastrophe. Tous les Guelfes des républiques voisines, et ils étaient nombreux, se montraient disposés à le sauver ; les Gibelins, au contraire, brûlaient de venger sur lui le sang des Lancia, Ruggieri le sang d'Ubaldo.

On déballa de leurs chaînes les prisonniers, et on leur permit de recevoir de temps en temps les consolations de l'amitié.

Ainsi, menant une vie incertaine, ayant sans cesse la mort devant les yeux, sacrifiant tout à l'impérieuse nécessité, Ugolin, avec d'incroyables efforts, opéra, au bout de six mois, le paiement de quinze mille livres sur les vingt mille dont il était débiteur au trésor de Pise.

Il ne restait donc plus à verser que cinq mille livres. Les amis du comte espéraient, ses ennemis croyaient qu'une fois payée, un exil perpétuel assourdirait la vindicte publique. Les Gibelins recoururent à la ruse afin d'assurer la mort du coupable.

On vit alors se multiplier leurs conciliabules et Buonconte sortir de Pise sans que l'on sût jamais le lieu de sa retraite. Ruggieri parut en proie à de graves préoccupations, et l'on put soupçonner la trame secrète qui produisit bientôt un événement extraordinaire.

Les appréhensions croissaient à la vue de Ruggieri montant au haut du clocher et cherchant du regard si rien n'apparaissait sur la route du Val-du-Serchio.

Un nuage de poussière s'éleva enfin sur la droite et s'approcha de Pise ; les rayons du soleil le pénétrant se réfléchissaient sur des cuirasses et des boucliers.

Tous les doutes s'évanouirent lorsque sur le drapeau de la troupe on vit noircir une grande aigle en champ blanc, insigne redouté. C'était le Montefeltro et ses douze cents guerriers qui, guidés par Buonconte, retournaient d'Asti.

Ruggieri renferma sa joie au fond de son cœur. Il avait, en descendant les marches du clocher, l'air sérieux et perplexé ; tantôt il levait les yeux au ciel, tantôt il les abaissait, comme si, en proie à la cruelle anxiété, il n'osait prendre une résolution.

Enfin il posa le pied sur le pré, détourna ses yeux de l'église, et, ne pouvant se contenir, il s'écria d'une voix terrible :

— Le scélérat mourra !

### CHAPITRE XIX.

CONCLUSION.

Entré à Pise, Montefeltro conféra d'abord avec Lancia et puis avec Ruggieri. Personne n'entendit leurs paroles, mais l'histoire en sait le résultat, et l'imagination recule d'horreur en se le rappelant.

L'appareil et la marche retentissante de ces farouches Gibelins avaient de quoi effrayer amis et ennemis. Ce n'étaient plus les hôtes courtois qui naguère imploraient le droit de passage, c'étaient des alliés nécessaires mandés au secours d'une faction. Ils sentaient leur force et s'en prévalaient à plaisir.

Mais, hélas ! ils trouvaient Pise bien loin de la situation florissante où

Le ministère a fait publier la dépêche télégraphique suivante :  
« Madrid, 18 octobre.

» Le projet de réforme de la constitution a été présenté ce matin au congrès.

» Le ministère a demandé en même temps au sénat l'autorisation de décréter quelques lois organiques.

Ainsi donc la contre-révolution suit audacieusement son cours à Madrid; on propose à l'Espagne, qui depuis quelques années était en possession du gouvernement constitutionnel, de revenir sur ses pas et de retourner au gouvernement absolu.

Les réformes qu'on propose dans la constitution consistent à supprimer d'abord la souveraineté du peuple; à effacer l'article qui ordonne la convocation annuelle du congrès; enfin, à faire disparaître celui qui impose l'obligation de consulter les cortès sur le mariage de la reine.

Comme on le voit, il ne s'agit de rien moins que de substituer au principe de la souveraineté du peuple le principe de la souveraineté de la couronne, ou, si l'on aime mieux, le droit divin. Le droit divin admis, la couronne redevient absolument maîtresse d'appeler ou de ne pas appeler les représentants du pays, de les consulter ou de se passer de leurs avis, et, en attendant qu'on ait ses coudées franches de par la constitution, on demande tout d'abord que la jeune reine soit affranchie de l'obligation de soumettre aux cortès ses projets de mariage; c'est-à-dire qu'elle puisse, comme son auguste mère, si bon lui semble, prendre son époux parmi les beaux garçons de sa domesticité.

On pourrait croire qu'avec de pareilles franchises les gens qui sont en train de reconstruire l'absolutisme, tel qu'il existait aux beaux jours de Ferdinand VII, se déclareront satisfaits. Il n'en est rien; il faut de plus à ces contre-révolutionnaires-là le droit de décréter quelques lois organiques. C'est-à-dire qu'ils veulent purement et simplement pouvoir se passer des cortès; et c'est à une assemblée délibérante qu'on fait de semblables propositions! Il faut, en vérité, qu'on soit bien assuré par avance que la corruption et la violence qui ont présidé aux dernières élections ont produit tout ce qu'on en attendait, pour qu'on ait eu l'audace de demander au parlement qui en est sorti de décréter l'absolutisme!

C'est Marie-Christine, c'est l'épouse de Munoz, c'est cette femme qui, ainsi que le dit ce matin le *National*, après avoir reçu dans son lit le fils du marchand de tabac de Tarazon, mettait au monde le premier né de ses nouvelles amours quand elle portait encore le deuil de son premier époux; c'est cette femme qui a violé toutes les lois espagnoles, qui a volé au trésor de son pays 30 millions de francs comme *veuve non mariée* du roi défunt, et 40 millions dérobés aux revenus de l'apanage royal et de la liste civile de la reine, c'est cette femme qui dirige le mouvement contre révolutionnaire et qui doit en profiter!

Que la France veuille bien se souvenir maintenant que c'est M. Guizot qui a aidé Marie Christine à renverser Espartero et à ressaisir le pouvoir qui lui avait échappé; qu'elle veuille bien considérer que ce même ministre est le complice de tout ce que fait Christine pour supprimer le gouvernement représentatif en Espagne, et qu'elle dise de quel nom il faut qualifier une telle politique.

Heureusement qu'il nous est permis de penser que les Espagnols ne sont ni assez abrutis ni assez lâches pour qu'il faille désespérer d'eux, et qu'il y a dans l'histoire plus d'un exemple de châtement exemplaire infligé à ceux qui ont trahi leur pays!

— On disait, il y a quelque temps, que M. Galos, directeur des colonies au ministère de la marine, avait donné sa démission. Cette nouvelle n'était pas exacte. Ce qui est vrai, c'est que, depuis plusieurs semaines, M. Galos, qui ne trouve pas qu'un traitement de 15,000 fr. soit suffisant, importune de ses sollicitations M. le ministre des finances et ne lui demande rien moins qu'une recette générale. M. Galos fait valoir les services qu'il a rendus au ministère comme député; mais jusqu'à ce jour M. Lacave-Laplagne ne s'est pas laissé toucher, et il est possible encore que M. Galos soit condamné à rester au ministère de la marine, d'où beaucoup de gens le verraient s'éloigner avec plaisir, attendu la profonde incapacité qu'il a toujours montrée pour les affaires dont il est chargé.

— Le voyage de l'empereur de Russie et de M. de Nesselrode à Londres a donné lieu à Saint-Petersbourg à une foule de conjectures, aussi bien que le rapprochement des deux cabinets russe et anglais. On y espère que ce rapprochement aura de hautes conséquences politiques.

— Les journaux de Londres nous apprennent que Louis-Philippe a offert son portrait, monté sur une tabatière en or enrichie de baillants, au capitaine Hay, de la police de Londres, pour le remercier de son activité et de celle de son détachement pendant le séjour du roi à Windsor.

Bulletin de la Bourse de Paris du 23 octobre 1844.

Encore une bourse complètement nulle. La rente, avant l'ouverture, était à 82 22 1/2. Elle a ouvert au parquet à 82 20, et elle est tombée de suite à 82 15.

Pendant toute la bourse elle est restée demandée à ce cours, et elle a fermé au parquet et dans la coulisse à 82 20.

Aucune nouvelle. — Affaires très-calmes en fonds publics comme en chemins de fer.

Cinq pour cent . . . . .	118 25	Trois pour cent belge . . . . .	50
Quatre et demi pour cent . . . . .	111 70	Banque belge . . . . .	637 50
Quatre pour cent . . . . .	82 25	Caisse Lafitte . . . . .	1120
Trois pour cent . . . . .	82 25	— — — — —	5012 55
Actions de la Banque . . . . .	3060		
Obligations de Paris . . . . .	1472 50		
Rentes de Naples . . . . .	98 15	Paris à Rouen . . . . .	1037 50
Etats romains . . . . .	105 3/4	Paris à Orléans . . . . .	1026 25
Actions d'Espagne . . . . .	52 3/4	Rouen au Havre . . . . .	768 75
Cinq pour cent belge . . . . .	103 3/8	Strasbourg à Bâle . . . . .	280

C'est samedi qu'a été appelée devant le tribunal de police correctionnelle de Montpellier l'affaire des ouvriers serruriers accusés de coalition.

Voici sur cette audience les détails que publie l'*Indépendant* :

« Les prévenus sont introduits. Ils sont au nombre de dix; ce sont : Villa (Antoine); Marcourel (Jacques); Fourestier (Louis), dit *Létrage*; Legrand (Joseph), dit *Clermont*; Artpui (Joseph), dit *Nantais*; Rouquet (François-Stanislas), dit *Roch*; Damun (Pierre), dit *Pierrotte*; Aymes (Pierre); Aigon (Antoine), dit *Dordogne*; Bechambe (Auguste), dit *l'Angoumois*.

« Le banc de la défense est occupé par M<sup>rs</sup> Laissac, Estor et Poujol.

« M. le substitut Galavieille occupe le fauteuil du ministère public. « On procède à l'interrogatoire des prévenus. Ils s'accordent tous à dire que, dans une première réunion d'ouvriers, on s'est contenté, après de longues discussions, de nommer des délégués pour aller faire entendre au maire leurs réclamations; ils soutiennent qu'il entrerait dans l'intention de ces délégués de consentir à une réduction de salaire proportionnée à la réduction de travail qu'ils de-

mandaient; ils nient énergiquement avoir exercé aucune espèce de contrainte sur les autres ouvriers. Plusieurs conviennent d'avoir convoqué la réunion qui a eu lieu à la Jeanne-d'Arc; mais ils ajoutent que tous les mois il y a des réunions d'ouvriers pour discuter sur les intérêts de corps, et qu'on n'a jamais songé à les incriminer. Ils disent que les délégués s'étaient mis d'accord devant le maire, qu'ils croyaient tout arrangé; le lendemain, quand les accusés ont voulu reprendre leurs travaux, plusieurs d'entre eux n'ont pu être reçus chez les maîtres. De leurs explications il résulte que jusqu'ici les maîtres ne payent aux ouvriers que douze heures par jour, tout en les faisant travailler douze heures et demie. Tous rendent hommage aux intentions conciliatrices du maire.

« Cet interrogatoire a été soutenu par tous les accusés avec un ton de modération et de fermeté qui a été remarqué, et en même temps avec une grande convenance de langage.

« Trois maîtres serruriers entendus ont avancé un fait qu'ils n'ont appuyé d'aucune preuve: ils ont dit que les ouvriers voulaient diminuer la durée du travail tout en maintenant l'ancien prix de la journée. Les prévenus ont repoussé une pareille imputation purement gratuite. Ces maîtres ont avoué qu'ils s'étaient réunis au nombre de près de 60, que leur assemblée avait été on ne peut plus tumultueuse, et que des propositions extravagantes et inhumaines y avaient été faites. L'un voulait qu'on interdît le travail à tous les ouvriers pendant un mois; un autre s'écriait: « Si les ouvriers veulent diminuer le travail d'une heure, pourquoi ne les forcerions-nous pas à travailler une heure de plus? »

« Ils ont dit qu'ils avaient signé un engagement pour mettre certains ouvriers en interdit, et qu'ils avaient nommé des délégués pour en surveiller l'exécution. Voici le texte de cette pièce :

« Les soussignés, maîtres serruriers de Montpellier, s'engagent sur l'honneur à ne pas occuper pendant la quinzaine les six ouvriers dont les noms sont à côté. Ces ouvriers ne pourront être immédiatement employés que dans les ateliers où ils sont aujourd'hui. L'engagement s'étendra à Villa et sur Nantais. »

« Puis est venue la déposition du maire, qui était toute désintéressée, et qui nous a paru produire une vive impression sur le tribunal par le ton d'honorable impartialité dont elle était empreinte. Il était parvenu à concilier les maîtres et les ouvriers. Ces derniers étaient convenus de ne travailler que onze heures, en supportant une réduction d'une heure dans le prix. Les maîtres avaient accepté; ils s'étaient engagés en outre à recevoir tous les ouvriers indistinctement, sans prononcer d'interdiction contre tel ou tel. M. le maire a formellement expliqué qu'il n'avait consenti à servir d'intermédiaire aux ouvriers que parce qu'il était persuadé que de leur part il n'y avait aucune coalition.

« On a entendu ensuite un maître serrurier qui a reproduit les dires de ses confrères, et de qui il a été prouvé qu'il est allé chez Gaud pour le contraindre à chasser un ouvrier qui travaillait. Les autres dépositions ont été insignifiantes.

« Nous sommes dans l'impossibilité de rendre compte des singulières théories émises par le ministère public aussi bien que des réponses auxquelles elles ont donné lieu de la part des avocats. Il est une heure du matin, et nous n'avons que le temps de constater que dans sa réplique le ministère public en est venu, poussé par la logique de la défense, à prononcer ces expressions: « La loi est dure, c'est possible: ce sont les maîtres qui l'ont faite... »

« Le tribunal a rendu son jugement après vingt minutes de délibération; il a condamné Marcourel, Fourestier, Legrand, Artpui, Damun, Aymes et Bechambe à cinq jours d'emprisonnement et aux dépens. Villa, Aigon et Rouquet ont été acquittés.

« Ainsi, ajoute l'*Indépendant*, les ouvriers doivent savoir désormais qu'il ne leur est pas permis de porter leurs vœux ou leurs réclamations à l'autorité municipale. Pour les consoler, le président leur a dit que, puisqu'ils voulaient améliorer leur sort, ils devaient, maîtres et ouvriers, se pénétrer du sentiment chrétien qui a triomphé de l'esclavage et qui proclame la fraternité des hommes. Ce sont là de dignes paroles, mais ce n'est pas au peuple qu'il est surtout urgent de les faire entendre; bien au-dessus de lui, il est des classes qui ont oublié que tous les hommes sont frères. »

Les nouvelles qui suivent, publiées par le *Hampshire Telegraph*, sont bien différentes de ce que la presse subventionnée de Londres et de Paris disait de l'entente cordiale des deux marines à Portsmouth et ailleurs.

« Durant la station des vaisseaux français ici, dit le *Hampshire Telegraph*, tout le monde a usé de la plus grande courtoisie envers les officiers de l'escadre. Les chefs des départements de la marine et de la guerre, les officiers de marine en commission, les habitants de nos trois villes, tous ont offert aux officiers français l'hospitalité la plus libérale; mais en conséquence d'observations faites avec soin, nous regrettons de dire que ces civilités n'ont été reçues que froidement. Il n'a été montré absolument rien de cette galé nationale des Français; au contraire, il régnait parmi eux un sérieux général, auquel se mêlaient un dédain mal caché et un sentiment de supériorité engendrés évidemment par l'école Joinville. Quelques uns cependant montrèrent un peu plus d'amabilité, et toujours ce furent ceux qui sont sortis d'une classe élevée. On pouvait supposer que les officiers anglais et les bourgeois qui visiteraient le *Gomer* pendant qu'il était dans le port seraient bien reçus par les officiers français: cela arriva quelquefois; mais la plupart du temps on laissa les visiteurs se promener seuls sur le navire, sans même un matelot pour les guider. La visite aura cela d'utile pour l'Angleterre: elle a été la preuve que les Français en général ne nous aiment pas plus qu'autrefois, et qu'en outre ils sont toujours sur le *qui vive* pour leurs intérêts et leur agrandissement. »

Non, elle a été la preuve que la France se souvient de Taïti, de l'exercice du droit de visite et de mille avanies infligées à notre nation, sans parler de l'époque impériale, et notre marine a été ce qu'elle devait être, digne et fière, ce que n'ont pas été des visiteurs d'une classe plus élevée.

Un navire français entrant dans la Plata et se dirigeant vers la rade de Montevideo, au commencement de juin, a reçu d'un navire argentin un coup de fusil chargé à balle qui traversa son gréement. Le capitaine a porté plainte à l'autorité française; il a perdu son encre et son papier, sans compter des pertes de temps et de matériel.

Autre fait: On sait que M. Pichon, notre indigne consul, a quitté Montevideo. Il aurait dû au moins, dans l'intérêt de nos compatriotes laissés à terre, rester près de Montevideo, sur un brick ou sur une goélette de France. M. Pichon a pensé qu'une frégate amirale était seule digne de lui, et il s'est transporté sur la frégate *l'Alatante* avec tout l'attirail de la conciergerie. Or, *l'Alatante* est mouillée à deux lieues de Montevideo au large, et les Français qui ont une pièce à faire légaliser, une pièce quelconque au consulat, sont forcés de s'en aller à deux lieues au large, de braver les intempéries de la saison, les dangers de la rivière, et de faire enfin un voyage qui coûte de 35 à 40 fr., sans compter la perte du temps, si précieux pour les capitaines de navires.

Dans les hôtels d'ouvriers, il n'en coûtera presque rien, après les premiers frais d'établissement, pour préserver tant de malheureux des rigueurs du froid; des calorifères qui serviront en même temps aux cuisines distribueront la chaleur dans tout l'édifice moyennant une faible dépense.

Les vêtements seront également peu coûteux, car l'association achètera les étoffes en gros et les fera confectionner dans les ateliers de l'hôtel par les femmes des ouvriers.

Nous retrouvons ici quelques uns des avantages que nous avons signalés à propos des comptoirs communaux. Les familles d'ouvriers associées dans l'hôtel, comme les familles de paysans dans le comptoir communal, achèteront directement des mains du producteur, sans passer par l'intermédiaire des marchands en détail, tous les objets nécessaires à la vie, ce qui leur permettra non seulement de les obtenir à meilleur marché, mais encore de se mettre à l'abri des fraudes par la vérification des marchandises, vérification impossible dans le ménage isolé.

Une des charges les plus lourdes pour les familles d'ouvriers, ce sont les soins qu'exigent les enfants. On a compris combien il était onéreux et pénible pour la mère de famille pauvre d'être obligée de perdre son temps à garder deux ou trois enfants; on a compris combien il était absurde d'occuper cent femmes pour garder isolément trois cents bambins, quand deux ou trois femmes pourraient suffire à cette besogne; on a fondé alors les salles d'asile. Mais il arrive souvent que la mère qui part de bonne heure pour aller au travail est forcée de payer quelqu'un pour conduire ses enfants à la salle d'asile ou à l'école; c'est un inconvénient que signalait dernièrement la *Ruche Populaire*, journal qui s'est fait l'écho de toutes les souffrances des classes pauvres. Dans les hôtels d'ouvriers, des salles diverses recevront les enfants de tout âge, non seulement pendant le jour, mais même pendant la nuit.

Il y aura aussi des salles communes pour les adultes, ouvriers pour les femmes, ateliers pour les hommes, où s'exécuteront tous les travaux que font aujourd'hui les ouvriers qui travaillent en chambre.

On jugera peut-être utile d'établir une grande machine à vapeur dont on louerait la force en détail aux ouvriers, à celui-ci pour un cheval, à celui-là pour deux chevaux, ainsi que cela se pratique dans quelques villes d'Angleterre.

Le rapprochement des ateliers et des écoles sera de la plus haute utilité pour l'éducation des enfants et pour le développement de leurs vocations industrielles; on pourra, sans perte de temps, leur mettre sous les yeux un grand nombre de métiers, favoriser l'éclosion des instincts et leur apprendre par la pratique, en quelques jours, plus de choses qu'on n'en apprend dans les livres en plusieurs années.

L'association des ménages serait un bienfait pour les classes ouvrières, cela est évident de soi-même; nous ne chercherons pas à énumérer tous les avantages qu'y trouveraient les travailleurs dont le sort est aujourd'hui si déplorable; on comprendra facilement, si l'on veut y réfléchir, toute l'importance de l'institution que nous proposons. Nous ferons seulement remarquer que, outre les immenses profits matériels que promet cette institution, elle ne manquerait pas d'apporter une grande amélioration morale parmi les classes laborieuses. La vie en commun apprendrait aux hommes à se connaître, à s'aimer et à s'aider mutuellement. Le sentiment de la solidarité développerait des sympathies qu'étouffe aujourd'hui l'isolement; le contact quotidien sous le même toit, en même temps qu'il élèverait la dignité personnelle de chacun, exciterait chez tous les nobles instincts de dévouement et de fraternité qui sommeillent dans le sein du peuple travailleur.

Reste à savoir maintenant comment on fondera les premiers hôtels d'ouvriers. Ce serait évidemment le devoir du gouvernement de prendre l'initiative; mais le gouvernement comprend-il aujourd'hui qu'il n'a pas été institué pour servir uniquement les intérêts des classes bourgeoises, mais bien aussi pour veiller aux intérêts des classes pauvres? Nous le désirons vivement, mais il est permis d'en douter.

Nous invitons les conseils municipaux, celui de Paris surtout, qui a montré des tendances larges et progressives en beaucoup de circonstances, à méditer sur notre projet. Si les corps constitués ne prennent pas l'initiative dans cette œuvre d'utilité publique, nous espérons qu'elle sera entreprise comme œuvre de bienfaisance privée, car le mot de bienfaisance doit prendre aujourd'hui une acception vaste.

Il ne s'agit plus de faire l'aumône au peuple; ce n'est point par la charité qui donne qu'on délivrera le peuple de sa misère, c'est par la charité qui produit. L'exemple de l'Angleterre et notre propre exemple démontrent assez que l'aumône, entreprise même sur la plus vaste échelle, est impuissante à combler le gouffre du paupérisme. Ce sont des institutions productives qu'il faut fonder, et non pas seulement des institutions charitables.

ils l'avaient laissée au départ; les principales familles guelfes étaient en fuite, les palais des Visconti, des Uperzinghi, des Gaetani déserts, celui des Gherardeschi brûlé. Ils trouvèrent les vainqueurs eux-mêmes mécontents de la victoire, et dans la Muda trois générations d'une noble famille qui, depuis six mois, recevaient, à travers un petit trou, un faible rayon de ce soleil qu'ils n'étaient pas sûrs de saluer le lendemain.

Je finirai en peu de mots le récit de cette lamentable histoire. Les Gibelins désiraient la mort d'Ugolin. Ils craignaient qu'achevant de payer les vingt mille livres, il n'échappât au trépas, et se proposèrent d'empêcher ce paiement. Le Montefeltro s'en chargea; nul ne le pouvait mieux que lui.

L'un des premiers à visiter Montefeltro fut Nese de Marti, ami d'Ugolin, dont il tenait plusieurs bienfaits; on ne s'étonnera point s'il intercédait en faveur de la malheureuse famille des Gherardeschi.

Montefeltro sympathisa avec lui et feignit de s'attendrir; puis il lui demanda d'un ton mystérieux comment Ugolin avait été assez fou et assez imprévoyant de payer une somme énorme sans comprendre que ce paiement ne changerait rien à son sort.

Le bon Nese, ignorant à quel renard il s'adressait, crut remplir un office d'ami en rapportant ses paroles à Ugolin.

Ugolin l'écouta d'un air de mépris superbe, et, transporté de fureur, se montra disposé à refuser le paiement des cinq mille livres dont il était encore débiteur.

C'est là que l'attendaient ses ennemis. Sitôt le terme fatal expiré, ils firent, selon l'usage barbare de ce temps, fermer sa prison, clouer la porte et jeter les clefs dans l'Arno.

Le bruit sinistre du marteau enfonçant les clous retentissait au cœur d'Ugolin.

Mais qui oserait, après Dante Alighieri, conduire le lecteur dans ce sépulchre de vivants?

La mort d'Ugolin et de ses enfants fut un holocauste aux ombres des Lancia, injustement immolés par Charles; mais je dois faire observer avec un sentiment de regret et d'horreur que le sang des Lancia fut versé par un roi étranger et que la vie du Gherardeschi s'éteignit sous la sacrilège fureur de ses concitoyens.

(Traduit de l'italien par F. DABADIE.)

FIN.

Voilà comment le commerce français est protégé et favorisé par le bien-aimé de M. Guizot.

Les journaux espagnols ont donné leur version sur l'affaire du vaisseau de guerre espagnol le *Rayo*. Les feuilles anglaises publient leur version que nous extrayons du *Standard*. L'issue de l'affaire n'est, du reste, pas douteuse ; il est évident que l'Espagne cédera.

« Le *Rayo* avait donné la chasse à un vaisseau portant pavillon anglais, vaisseau qu'il supposait être un contrebandier. Le vaisseau se sauva à Gibraltar et s'ancra dans le port. Le *Rayo* le poursuivit jusque sous les batteries du fort, et, non content de cela, il envoya des bateaux armés de pierriers, qui firent feu plusieurs fois sur le vaisseau marchand.

« Les batteries, à leur tour, tirèrent sur les bateaux, et les forcèrent de retourner à leur bord. Le *Rayo*, ayant rematé ses hommes et ses bateaux, se disposait à mettre à la voile, quand un boulet de canon lui fut envoyé du fort pour lui faire montrer son pavillon. Le *Rayo* n'en tint pas compte et poursuivit sa course vers Algésiras. On pensa à Gibraltar que c'était un pirate, et on lui envoya quelques boulets dirigés sur sa mâture. L'un de ces boulets atteignit le *Rayo* à fleur d'eau, et peu après ce vaisseau sombra dans la baie d'Algésiras. Le capitaine et l'équipage furent sauvés par un vaisseau portugais et par les bateaux envoyés du fort de Gibraltar dès qu'on se fut aperçu du malheur qui leur était arrivé. »

On écrit de Toulouse, le 19 octobre :

« Une nouvelle tentative de soulèvement se préparait en Espagne. Des agents séparatistes et centralistes étaient disposés depuis quelque temps déjà, et le manifeste du duc de la Victoire paraissait devoir donner le signal de ce côté-ci des Pyrénées. En effet, aussitôt la publication de ce document, les anciens chefs de parti internés en France se mirent en marche vers la frontière ; mais l'autorité exerçait une haute surveillance, et des renseignements et des ordres ayant été immédiatement transmis, on n'a pas tardé à s'assurer de la personne des réfugiés qui avaient quitté leur résidence. »

« On a annoncé l'arrestation du général Atmeller et du brigadier Santa-Cruz. Aux noms de ces deux réfugiés il faut ajouter ceux du colonel Martell, de M. Mirales, ex-administrateur des finances, du commandant Juan Parrera, et d'un grand nombre d'autres réfugiés qui ont été arrêtés dans le département de l'Aude. Des arrestations ont également eu lieu à Toulouse même. Ces différents personnages cherchaient à gagner la frontière pour pénétrer en Catalogne. Espartaco et des hommes influents attachés à sa cause avaient fourni, dit-on, les fonds nécessaires à l'entreprise. La promptitude et la simultanéité des mesures prises par nos autorités françaises ont complètement désorganisé ce commencement de démonstration révolutionnaire.

#### BÉRANGER BRULÉ ET DAMNÉ.

On lit dans le *Progrès de Rennes* :

« Dans une ville voisine de Rennes, il existe une pension de jeunes filles sous l'influence immédiate du curé de la paroisse.

« Il s'y est passé un fait curieux, et qui pourrait tout au plus exciter la pitié, s'il n'était pas ridicule et si ses conséquences ne pouvaient pas être dangereuses.

« Une des jeunes filles, âgée de douze ans environ, pensionnaire dans la maison, reçut le jour de sa fête, dans une bonbonnière, un petit livre. Il s'y trouvait deux ou trois chansons de Béranger, scrupuleusement choisies parmi les immortels ouvrages du poète national. Pendant la classe, la jeune fille, qui n'y pouvait rien voir de mal, et qui était surtout enchantée du cadeau, passe le petit livre à ses compagnes, et de main en main il arrive à une sous-maîtresse. « Béranger ! » s'écrie-t-elle en se signant, et elle le fait parvenir à la maîtresse. « Béranger ! » s'écrie l'autre à son tour, en faisant deux fois le signe de la croix.

« Ni la maîtresse ni la sous-maîtresse n'avaient jamais lu Béranger ; elles ne le connaissaient que d'après les renseignements qui leur avaient été fournis par leur curé, lequel curé avait pris l'habitude d'en parler peu favorablement, par ordre, comme d'autres que tout le monde connaît.

« Il fut résolu, après conseil pris, de faire un acte de foi en brûlant le libretto de la même manière qu'on brûlait autrefois les gens pour des causes à peu près aussi graves, c'est-à-dire sans raison. Il est vrai que c'était le bon temps.

« Il y eut donc grand conseil à la suite duquel on réunit toutes les pensionnaires dans un salon ; on les fit mettre à genoux, on leur fit réciter des prières, puis une sous-maîtresse déposa gravement un réchaud embrasé sur une table placée au milieu de la pièce. Alors l'acte de foi s'accomplit, et le petit livre fut impitoyablement brûlé.

« Ensuite la maîtresse prononça ces paroles, pendant que les flammes dévoraient l'innocent libretto qu'une mère sage avait cru pouvoir donner à sa petite fille avec un cornet de bonbons :

« Périssent ainsi tous les impies ! Voilà la destinée que je leur souhaite ! »

« Paroles éminemment évangéliques, comme on peut le croire !

« Depuis ce moment, toutes les petites filles de la pension n'ont rêvé qu'à Béranger. « Pourquoi est-il maudit ? Pourquoi le brûle-t-on ? Avez-vous un Béranger ? Prêtez-moi un Béranger. » Elles veulent le lire à tout prix. »

On lit dans le *Salinois* :

« Deux circulaires imprimées à Besançon chez M. Outhenin-Lalande viennent d'être adressées confidentiellement par M. le vicomte de Chifflet à tous les anciens élèves des jésuites à l'effet d'obtenir d'eux une protestation contre le rapport de M. Thiers. « Dès que les adhésions se trouveront réunies, dit M. le vicomte, et formeront une masse vraiment imposante, elles seront insérées, en un même jour, dans les journaux indépendants les plus répandus. C'est avec une entière confiance que nous vous donnons ce rendez-vous d'honneur. »

« Dans sa circulaire, M. le vicomte se fâche tout rouge contre M. Thiers, parce que celui-ci a osé supposer qu'on rapporterait du collège de Fribourg un très-faible amour pour la France ; puis il s'exclame en manière de justification victorieuse : « Eu dépit du monopole, nous disons que nous sommes Français, profondément Français, SURTOUT parce que nous avons la croyance religieuse, parce que nos maîtres ont su la conserver et la faire fructifier en nous. » D'où il s'ensuit que si M. le vicomte n'était pas ancien élève de Fribourg, il ne serait pas profondément Français, et qu'il n'y a de profondément Français que les anciens élèves de Fribourg.

« La consolation est neuve, si elle n'est pas consolante. »

On écrit d'Heidelberg (grand-duché de Bade), à la date du 15 octobre :

« Le Journal de notre ville contient un avis d'après lequel il est interdit aux ouvriers, sous peine d'une amende de 3 florins, de fréquenter les auberges et cabarets hors des heures de repas. Les

contrévenants à cette mesure pris en flagrant délit seront punis, en outre, de trois jours de prison. Les aubergistes ou marchands de vin chez lesquels auront été trouvés les délinquants seront passibles des amendes ci-après, savoir : le lundi, de 30 florins, et les autres jours, de 15 florins. Les maîtres qui négligeraient d'avertir les autorités que les ouvriers font le lundi paeront une amende de 12 florins. »

« Le gouvernement badois, qui s'occupe ainsi, par des moyens plus ou moins efficaces, de moraliser les ouvriers, ne devrait-il pas avant tout faire fermer le repaire d'escrocs qui s'ouvre tous les ans dans sa capitale ? C'est là que des sommes énormes vont s'engloutir dans la belle saison ; c'est là que se consomme la ruine de tant de joueurs qui, dans une soirée, perdent ce que plusieurs générations avaient mis un siècle à gagner par des voies honnêtes. Mais le profit que tire le gouvernement badois de son tripot lui fait fermer les yeux sur la source de cet argent, et, comme Vespasien, il pense que l'argent sent toujours bon.

La *Gazette des Tribunaux* donne plusieurs nominations qui sont, dit-on, arrêtées dans l'ordre judiciaire et qui seront prochainement publiées par le *Moniteur*. Nous y remarquons entre autres les suivantes :

« Procureur-général à Bourges, M. Didelot, procureur-général à Caen, en remplacement de M. Pascaud ;

« Procureur-général à Caen, M. Caussin de Perceval, premier avocat général à Amiens ;

« Procureur général à Nismes, M. Blanchet, premier avocat-général à Grenoble ;

« Conseiller à la cour royale de Paris, M. d'Angeville, conseiller à la cour royale de Lyon, en remplacement de M. Philippon, décédé ;

« Conseiller à la cour royale de Lyon, M. de Bernardy, premier avocat général à Nismes ;

« Président de chambre à la cour royale d'Angers, M. Bougrain de Bure, conseiller à la même cour ;

« Conseiller à la cour royale d'Angers, M. Adolphe Janvier, vice-président au tribunal d'Angers ;

« Conseiller à la cour royale de Riom, M. Tantillon, procureur du roi à Riom ;

« Conseiller à la cour royale de Montpellier, M. Alicot, vice-président du tribunal de Montpellier ;

« Vice-président au tribunal de Montpellier, M. Grasset, juge d'instruction au même tribunal. »

#### Chronique.

On nous communique, au sujet de la fausse nouvelle du naufrage et de la mort de vingt-huit enfants appartenant à l'hospice de la Charité de Lyon, que nous avons démentie dans notre dernier numéro, les réflexions suivantes :

« Il eût été vivement à regretter qu'un aussi déplorable événement vint jeter de la défaveur, à son début, sur une mesure dont les heureux résultats n'ont pas tardé à se faire sentir.

« Le transfèrement en France des enfants trouvés placés en Savoie a déjoué une immorale spéculation dont on soupçonnait l'existence.

« Plus de mille de ces malheureux resteront chez les nourriciers auxquels ils ont été confiés, qui, plutôt que de s'en séparer, préfèrent les conserver gratuitement.

« Quelles que soient les causes de cette affection, les administrateurs de l'hospice de Lyon n'ont qu'à se féliciter de la disposition par eux prescrite. Elle aura, en outre, pour double résultat de donner de bonne heure une famille à ces infortunés, et d'exonérer le département de frais annuels considérables, quand on songe que l'âge moyen de ces enfants ainsi conservés ne dépasse pas quatre ans, et que pendant six ans encore il eût fallu payer les frais de garde, évalués par an, en moyenne, à 50 f. ; c'est une économie de 300,000 f., dans la supposition que le chiffre des enfants que les nourriciers garderont ne s'élèvera pas au-delà de 1,000, et tout fait présumer qu'il en sera autrement. » (Rhône.)

« Les journaux du Havre nous apportent des détails sur l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle de cette ville. C'est M. Alexandre, notre ancien premier rôle du théâtre des Célestins, qui a été chargé de lire le discours d'ouverture composé par M. Ancelot. L'auteur et son interprète ont obtenu le plus grand succès.

« La chambre de commerce de Lyon vient d'arrêter, sur la proposition de M. Arquillière, qu'une exposition des produits des fabriques étrangères aura lieu à Lyon. Ce sera la seconde de ce genre, et nous applaudissons à cette idée utile et avantageuse pour la fabrique de Lyon.

« Le charmant opéra de la *Sirène* est loin d'avoir obtenu hier tout le succès qu'on espérait. Cette dernière œuvre d'Auber a été accueillie avec une extrême froideur. Et cependant quel rôle poétique et brillant que celui de la *Sirène*, et quel admirable parti sa-vent en tirer M<sup>lle</sup> Lavoye à l'Opéra Comique et M<sup>lle</sup> Nau à Londres !

« M. Boulo s'est fait applaudir plusieurs fois, comme chanteur, dans le rôle difficile de Scoppetto, et M. Gustave a joué d'une façon fort comique celui de Popoli. M. Cifolelli a été ce qu'il est toujours.

« Ce soir, la seconde représentation du féerique ballet *Atim et Zora*. La musique est de M. Luigini, accompagnateur de piano à l'orchestre.

#### Spectacles du 25 octobre 1844.

GRAND-THÉÂTRE. — Bruis et Palaprat ; Atim et Zora.

CÉLESTINS. — Le Diable à Lyon.

« Samedi dernier, le cri sinistre *Au feu !* retentissait dans les rues de Lons-le-Saunier entre six et sept heures du soir. En effet, un violent incendie venait de se manifester à l'entrée de la rue Neuve, dans un vieux bâtiment rempli de fourrage et appartenant à M. Duprez. Une leur rougeâtre se reflétait sur les maisons situées en face, la fumée s'élevait en épais tourbillons, et des flammèches venaient s'abattre sur quelques maisons de la place de la Liberté. A l'aspect de ce fléau, qui depuis six semaines attaquait notre ville pour la sixième fois, si nous comptons un léger incendie étouffé à huis-clos, presque tous les citoyens se sont précipités sur les lieux. Pendant que les maisons voisines déménageaient, nos sapeurs-pompiers abordaient avec résolution, la hache à la main, le toit enflammé, et faisaient jouer leurs pompes que plusieurs chaînes alimentaient largement. La population s'est vraiment montrée admirable d'activité, d'ordre et de sang-froid dans cette circonstance. Hommes, femmes, enfants, ecclésiastiques et soldats, tous formaient des chaînes ; les élèves du séminaire même, leurs supérieurs en tête, sont venus offrir leurs concours.

« Après trois heures d'efforts, nos intrépides pompiers se sont rendus maîtres de l'incendie et ont continué leur œuvre jusqu'à trois heures du matin.

« Nous devons dire que, dans cette soirée, les autorités, la gendarmerie, la troupe de ligne et la population ont bien fait leur devoir. (Patriote Jurassien.)

« Le sieur C..., chapelier à Mâcon, dans un accès de fièvre,

s'est précipité par la fenêtre de sa chambre, située à un premier étage. La commotion cérébrale a été assez forte pour donner la mort.

« Des phénomènes d'une végétation que beaucoup de personnes regardent comme l'indice certain d'un hiver rigoureux se font remarquer cette année. Non-seulement des poiriers et des amandiers sont en pleine floraison dans plusieurs localités des environs de Bourg, mais nous avons vu des fleurs de lilas aussi belles et aussi parfumées qu'au mois d'avril. (Courrier de l'An.)

« Un ours d'une assez belle taille a été tué, ces jours passés, dans les environs de Séchillienne (Isère). Samedi dernier, on l'a apporté à Grenoble pour toucher la prime attribuée à la destruction d'animaux malfaisants.

« La viande en a été dépecée et vendue en détail. Les amateurs, affriandés par certaine habileté fort connue, ont pu s'assurer que le beefsteak d'ours est un fort triste morceau.

#### Nouvelles diverses.

On lit dans le *Siècle* :

« La commune de Meudon offre en ce moment un exemple de fraternité religieuse qui doit réjouir tous les amis de la tolérance. Par suite du développement que le passage du chemin de fer de Versailles donne chaque jour au charmant hameau de Bellevue, deux églises étaient nécessaires, l'une catholique, l'autre protestante. Le conseil municipal, reconnaissant l'utilité de cette double construction, a voté des fonds de secours pour chacune des églises, dans la proportion du nombre des religionnaires, et plusieurs habitants, dont on a dû recueillir les cotisations, ont pris part aux souscriptions, sans aucune distinction de croyance. Tous se trouvaient réunis dimanche 13 octobre dans la chapelle protestante. »

« Les journaux de la Trinité apportent la nouvelle d'un tremblement de terre dont le choc a été ressenti dans plusieurs îles des Indes-Occidentales, à Saint-Vincent, à Grenade, à la Guyane anglaise, et surtout à la Trinité. « Depuis 1825, écrit-on, jamais pareille catastrophe n'avait terrifié nos contrées. A trois heures dix minutes, dans la matinée du 29 août, un choc violent a réveillé les habitants en sursaut. Le ciel était sans nuages, la lune brillait dans tout son éclat, et l'atmosphère était calme et tiède. C'est à la prison surtout que les effets du tremblement ont été les plus ressentis. Les prisonniers effrayés demandaient à grands cris leur mise en liberté ; mais bientôt après tout symptôme funeste s'est, grâce à Dieu, évanoui, et on n'a eu aucun malheur sérieux à déplorer. »

« On a inauguré dimanche dernier, à Condé-sur-Noireau (Calvados), la statue du contre-amiral Dumont-d'Urville, mort si malheureusement dans la catastrophe du 8 février 1844. Cette cérémonie a eu lieu avec une grande solennité.

« Deux petits journaux de théâtre paraissant à Bayonne, *Tribly* et *Ariel*, s'étant fait une guerre d'injures très-acharnée, deux des principaux rédacteurs de ces petits journaux viennent de partir pour l'Espagne afin de vider leur querelle les armes à la main.

« Les pièces nouvelles vont se succéder au Théâtre-Français. On doit y donner la première représentation d'une comédie en trois actes et en vers, le *Béarnais* ; puis viendra le *Tisserand de Ségovie*, drame en vers imité du poète espagnol Alarcon. La comédie des *Bâtons flottants*, que la censure n'a pas encore rendue, sera jouée sans doute du 10 au 15 novembre, à moins que l'interdit ne soit maintenu. *La Femme de quarante ans*, comédie en vers récemment reçue, va être mise en scène sous peu de jours, et sera promptement montée. *Guerreiro*, drame en cinq actes et en vers de M. E. Legouvé, et *les Suites d'un Mariage d'argent*, comédie en cinq actes et en prose, compléteront les études du théâtre pendant cet hiver. On espère aussi que M. Scribe donnera un ouvrage nouveau dans les premiers mois de l'année prochaine.

« Pour la rentrée de M<sup>lle</sup> Rachel, qu'une indisposition qui ne donne aucune inquiétude va tenir éloignée quelque temps du théâtre, on reprendra plusieurs tragédies qui n'ont pas été jouées depuis bien des années, et on montera une tragédie nouvelle, la *Virginie*, de M. Latour.

« Nous lisons dans le *Nouvelliste vaudois* du 18 octobre :

« Des étrangers de mérite, émigrés à Paris, veulent, dit-on, organiser un journal qui soit l'organe de leurs intérêts. Ils se proposeraient d'apporter une grande impartialité dans l'appréciation des faits, et surtout de donner des renseignements exacts sur les événements extérieurs. On cite M. Herweg comme devant se charger de ce qui concerne l'Allemagne, M. Golowine de ce qui regarde la Russie. La Suisse y serait représentée par M. Fazy. »

« Le 15 octobre, M. Rodolphe d'Egnold a abattu, dans le parc de M. Ismaël de Gomberville, à Briquibosq (Manche), un aigle royal. Ce noble oiseau portait au cou un collier d'or sur lequel était gravée, en lettres gothiques, l'inscription suivante : *Caucasus patria, fulgur nomen ; Badinski dominus mihi est. 1750.* (Le Caucase est ma patrie, l'Eclair mon nom, Badinski mon maître.) Ce magnifique oiseau, qui comptait près d'un siècle, a été envoyé à MM. Chiou, directeurs du musée de Saint-Lô.

#### Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

« Isabelle a approuvé le règlement qui concerne la nouvelle garde civile, espèce de garde prétorienne créée illégalement, et dont s'aidront sans doute M. Martinez de la Rosa et Christine la convertie pour fermer le champ des discussions politiques. Le premier des devoirs de ce corps, c'est une aveugle obéissance. Il est d'ailleurs déchargé de toute responsabilité.

« Le gouvernement espagnol reculera dans l'affaire du *Rayo*, coulé bas par les batteries de Gibraltar.

« On croit, lisons-nous dans une correspondance de Madrid, que l'affaire perdra de sa gravité. Il paraît que l'officier du *Rayo* avait véritablement dépassé la ligne de délimitation, et ensuite les batteries anglaises de Gibraltar ont tiré sur le *Rayo* sans avoir l'intention de le couler bas. M. Bulver exprime tout haut l'espoir que cette délicate affaire s'arrangera par les voies diplomatiques. »

« Vous verrez que, tout compte fait, c'est l'Espagne qui, dans cette circonstance, doit des excuses à l'Angleterre. Au reste, l'Espagne peut bien faire ce que la France a fait.

« Il résulte des lettres de Madrid que presque toutes les opérations électorales étaient vérifiées à la date du 15. M. Castro y Orozco sera certainement nommé président. On croit que M. Isturitz aura un bon nombre de voix. Le décret de suspension de la vente des biens du clergé sera très-probablement repoussé. Le gouvernement, dit-on, s'y attend bien, et n'en fera pas moins suivre ce rejet d'autres propositions plus favorables encore au clergé, dont Christine est décidément le champion en expiation de ses déportements.

« Divers chefs supérieurs de l'armée navale sont allés traiter à l'étranger pour la construction de six bâtiments à vapeur.

« *L'Eco del Comercio* déplore cet usage d'aller chercher chez les

autres ce qu'on trouverait chez soi, et voudrait que l'on employât dans les arsenaux de l'Espagne les sommes que dévore la police.

— Voici le détail exact des opérations qui ont amené la formation définitive du bureau du congrès :

Président : M. Castro y Orozco, 92 voix contre 27 données à M. Isturiz, 1 à M. de Viluma, 1 à M. de Someruelos, 1 à M. Cortazar, 1 à M. Cantero, et 2 billets blancs.

Vice-présidents : MM. Pacheco, 95 voix sur 121; Govantes, 96 sur 109; Armero, 69 sur 109; Perpina, 69 sur 109.

Secrétaires : MM. Malvar, 72 voix sur 95; Rey, 74 sur 86; Polo, 69 sur 79; Gispert, 76 sur 86.

Ainsi, les candidats du ministère, de la réunion Salamanca et de l'*Heraldo* sont supplantés par ceux de la réunion Cortazar et du *Globo*. Les anti-réformistes ont donc pris leur revanche de l'échec que pouvait leur faire prévoir la nomination du président. M. Pacheco, ex-président de la cour de cassation, démissionnaire par suite du mauvais accueil fait à la protestation de la cour contre les assassinats de Caspe, et M. Perpina sont surtout des partisans décidés du maintien de la constitution de 1837. Le ministère devant jouer son va-tout en présentant précisément le projet de réforme de cette constitution, nous saurons bientôt à quoi nous en tenir sur son maintien ou sur l'existence des cortès actuelles.

Dans la séance du 18, ce projet, au reste, a été solennellement déposé. Tous les ministres se sont rendus au congrès en grand costume, et le président du conseil en a donné lecture; il porte sur les points suivants :

Modification du préambule en ce qui a trait à la souveraineté du peuple à remplacer par le principe de l'octroi royal; enlèvement au jury de la connaissance des délits de presse; modification de l'institution du sénat, qui, au lieu d'être un corps élu, deviendra héréditaire et choisi par la couronne; durée de la députation fixée à cinq ans au lieu de trois; suppression de l'art. 27, qui porte que les cortès s'assemblent de droit le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année, de manière que rien n'empêche de ne pas les réunir si tel est le bon plaisir royal; la régence, en cas de minorité, décernée au plus proche parent; enfin, suppression de l'art. 77, relatif à la milice nationale.

Le ministère en corps s'est rendu aussitôt au sénat. Le ministre de l'intérieur y a donné lecture du projet de loi relatif aux municipalités et aux députations provinciales, un des compléments que doit avoir la réforme constitutionnelle.

Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que, à part les murmures des tribunes publiques, pas un des représentants, à l'audience de l'insolent manifeste contre-révolutionnaire, n'a fait entendre le cri de l'indignation, et cependant tous, y compris les ministres qui déroulaient ce monstrueux échafaudage d'infamies, venaient, après la validation de leur élection, de prêter serment à la constitution de 1837 qu'ont jurée également Isabelle et sa mère! Il y a des comédies révoltantes que les modérés seuls sont aptes à jouer.

Dans la séance du 19, le congrès a nommé la commission chargée de rédiger la réponse au discours du trône; elle est composée de MM. Isturiz, Rios Rosas, Alvarez, Egana, Bravo Murillo, Pena, Aguayo, Gonzalez Romero.

La junte sanitaire suprême vient de destituer des employés du lazaret de Vugo, convaincus d'avoir commis un acte arbitraire. Si les autres administrations étaient aussi sévères, il ne resterait pas un homme en place peut-être, soit dans l'administration civile, soit dans les tribunaux, soit dans l'armée, tant l'illégalité et l'arbitraire ont été mis en honneur par les modérés.

A Lucena, des carlistes ont arraché la pierre de la Constitution. Le gouvernement ferme les yeux. En revanche, on vient d'arrêter à Zamora quatre libéraux accusés d'avoir figuré dans une émeute dans le mois de septembre de l'année passée!

Le bruit courait à Madrid que des troubles auraient eu lieu à Gironne. Il y a eu quelque agitation à Logrono et Teruel. Dans la première de ces villes, le sang a coulé.

— Il paraît que le mariage de l'ex-régente, célébré le 12, était une affaire communiquée d'avance à la famille, car le *Moniteur Parisien* renfermait le 18 au soir la nouvelle suivante :

« On annonce la prochaine publication du mariage de S. M. la reine Christine avec le duc de Riançarez. »

Ce duc d'une nouvelle fabrique s'appellera long-temps M. Munoz. Il fut d'abord garde-du-corps, puis chambellan, puis mari de Christine. Il est descendu à Madrid, non point chez la reine-mère, non point dans sa belle campagne de Vista Alegre, mais à l'hôtel habité par Narvaez, président du conseil! Sa situation et celle de ses enfants était donc jusqu'à présent fort équivoque, et Christine a remué ciel et terre pour la régulariser.

Ce mariage, l'a-t-on fait remonter au moment où il eut lieu secrètement dans une chapelle écartée du palais? Mais alors, en vertu de la constitution et de toutes les lois espagnoles, Christine devait cesser d'être régente; son abdication résultait de ce seul fait qu'elle avait convolé à de nouveaux liens. De là cette conséquence que Christine doit restituer à la nation les sommes qu'elle en a reçues: ce serait une petite brèche de trente millions, plus ou moins, à une

fortune si honnêtement acquise. Ou il faudra déclarer que Christine est mariée d'hier à Munoz. Mais quoi! l'on déclarerait alors que cette femme si dévote a vécu pendant de longues années en concubinage avec un garde-du-corps! De plus, il y a des enfants, il y a des registres de l'état-civil où leur nom est écrit; la loi espagnole n'admet pas, comme notre code, que le mariage subséquent rende légitimes les enfants naturels. Les embarras, comme on voit, sont fort grands; nous serions curieux de savoir comment on les a surmontés.

#### TURQUIE.

CONSTANTINOPLE, le 6 octobre. — La population européenne de Constantinople est dans la consternation à la suite d'un incendie terrible qui, dans la nuit de mercredi à jeudi, a dévoré un des quartiers les plus peuplés de Péra.

Le feu prit à neuf heures et demie du soir dans une maison inhabitée, située au Petit-Champ-des-Morts, à côté de celle de M. le consul-chancelier de l'ambassade de France. En un instant toutes les maisons placées sur cette ligne furent envahies par les flammes, qui en même temps se propageaient avec une violence extraordinaire dans les ruelles adjacentes. Bientôt on put juger, par les rapides progrès que faisait l'incendie et par la vaste étendue de son foyer, de l'immensité de la catastrophe dont Péra était menacé. Le vent soufflait avec assez de force pour augmenter encore l'effroi général, et chacun ne songea plus qu'à mettre sa famille et ses objets les plus précieux en sûreté. Pendant plusieurs heures, la grande rue de Péra fut encombrée de femmes et d'enfants qui se sauvaient à demi vêtus et d'une foule innombrable de portefaix employés à effectuer les déménagements.

Pendant ce temps, S. A. Riza-Pacha, grand-seraskier, LL. EExc. Rechid-Pacha, ministre de la guerre, Mehemet-Ali Pacha, muhipir de Tophané, un grand nombre de pachas et de fonctionnaires étaient accourus sur les lieux avec de nombreux secours et des détachements d'infanterie et de cavalerie. Malheureusement, l'eau manquait par suite de la sécheresse que nous éprouvons depuis quelques mois, et comme on n'est pas ici dans l'usage de faire la chaîne, moyen par lequel il eût été facile de communiquer avec le port, le service des pompes en souffrit beaucoup. Malgré cet inconvénient, cependant, et quelques autres que nous signalerons plus tard, résultant de l'organisation défectueuse du corps des pompiers, les travaux furent poussés avec ardeur et activité, grâce surtout à la présence et à l'exemple des autorités. Mehemet-Ali-Pacha a fait preuve dans cette triste circonstance de beaucoup de sang-froid et de courage; on le voyait toujours dans les endroits où il y avait du danger, et deux fois il a couru de grands risques, particulièrement en faisant abattre tout un corps-de-logis de la maison Sofialy, de la conservation de laquelle dépendait le salut du reste de Péra. Le seraskier, Kourschud et Osman-Pacha n'ont quitté la chancellerie hellénique que lorsque le péril a eu cessé de ce côté, et c'est à eux que l'on doit d'avoir préservé cet édifice et tous ceux qui l'entourent. Les archives, la caisse de la chancellerie et celle des dépôts furent mises en lieu de sûreté par les soins de M. le consul de Grèce et de M. Canaris, attaché à la mission.

De l'autre côté, le feu a tout détruit, jusqu'au Tekké des Derviches, en entourant l'hôtel de la chancellerie de Russie, défendu par ses fortes murailles et par des détachements de marins des bateaux à vapeur russes qui se trouvent dans le port. Sans cette puissante barrière opposée à la fureur des flammes, toute la partie basse de Péra eût infailliblement brûlé.

Une vingtaine de matelots appartenant à la marine marchande sarde, et requis par M. Brizzio, chancelier de la légation de Sardaigne, qui les commandait, ont rendu de très-grands services. Par son dévouement, ce fonctionnaire a puissamment contribué à sauver le Tekké et le palais de Suède.

Au plus fort de l'incendie, le bruit se répandit que le feu venait de se déclarer à l'autre extrémité de Constantinople, dans le quartier Psamatias. S. A. Riza-Pacha s'y rendit en toute hâte; mais par bonheur cette nouvelle était fautive.

Vers quatre heures du matin, on commença à se rendre maître du feu. A cinq heures, il était en grande partie éteint; mais il avait duré sept heures avec une violence incroyable et avait dévoré environ 150 maisons.

On a eu à déplorer la mort d'un pompier écrasé par la chute d'un mur; deux autres ont été grièvement blessés. On parle aussi du cadavre d'un enfant que l'on dit avoir été trouvé dans les décombres.

Les pertes de cette funeste nuit sont immenses. Plusieurs familles sont complètement ruinées. Péra est dans la consternation. On ne saurait se faire une idée de l'aspect affligeant que présente ce quartier, mercredi soir l'un des plus peuplés de Péra, jeudi matin n'étant plus qu'un amas de charbons, de cendres et de décombres!

#### EGYPTE.

ALEXANDRIE, 26 septembre. — La seule question qui, en ce moment, préoccupe jusqu'à un certain point l'attention publique, est celle de la convention que M. Burne, agent anglais, arrivé par un des derniers paquebots, a mission de négocier avec le vice-roi au nom de son gouvernement ou plutôt de la compagnie des Indes. Cette convention n'aurait, dit-on, pour objet que d'assurer à la compagnie le transit des malles de l'Angleterre pour les Indes et vice versa, sous la garantie du pacha, qui recevrait pour cette concession, en compensation de ses frais, une somme de cinq mille livres sterling par an.

Bien que dans le premier moment Méhémet-Ali ait refusé d'entrer en négociation au sujet de ce traité, ainsi qu'il l'a fait signifier à M. Burne par Artim-Bey, aujourd'hui il paraît qu'il a changé d'avis et qu'il est décidé à entamer cette matière. C'est pour cela, assure-t-on, qu'il a mandé auprès de lui Artim-Bey, lequel est parti pour le Caire il y a trois jours. De son côté, M. Burne, afin sans doute de hâter la solution de cette affaire, est parti pour la capitale en compagnie de M. le colonel Barnett, consul-général d'Angleterre. Ainsi, c'est au Caire que va se traiter cette affaire, à laquelle, du reste, on semble attacher depuis peu une assez grande importance.

M. le marquis de La Valette, consul-général de France, est aussi parti pour le Caire, à bord du même bateau à vapeur, avec M. Benedetti, vice-consul.

PERSE. Le *Times* nous donne aujourd'hui des nouvelles de la mission de M. Sartiges en Perse; elles sont peu favorables. Là, ce n'est pas l'Angleterre, c'est la Russie que nous avons rencontrée.

On écrit de Tabriz, le 15 septembre, au *Times* : « Le comte de Sartiges, envoyé extraordinaire du roi des Français à la cour de Teheran, paraît avoir complètement échoué dans sa mission. Une lettre du comte, adressée aux lazarisites d'Ourmia, ne leur laisse que peu d'espoir de succès pour leurs réclamations relatives à l'église d'Ourmia, donnée aux nestoriens par l'ordre du shah. »

« Les nestoriens ont prétendu qu'ils avaient bâti cette église à leurs frais et qu'ils en avaient été dépouillés par l'ancien gouverneur d'Ourmia, et ils ont été jusqu'à menacer de massacrer tous les prêtres de l'église d'Ourmia. C'est à la suite de cette manifestation que le shah a ordonné aux lazarisites de quitter la Perse. »

« Le comte de Sartiges, à son arrivée à Teheran, fut reçu avec une politesse très-froide par le shah, qui refusa d'admettre les réclamations des missionnaires. Les nestoriens, du reste, étaient appuyés par le comte de Médem, ambassadeur russe à Teheran, et très-influent en Perse. Un des grands conseillers du shah dit au comte de Sartiges dans une entrevue particulière : « Votre arrivée ici est un nouvel embarras pour nous. Nous étions déjà assez ennuyés de la présence d'un envoyé anglais. Si l'Angleterre et la France étaient près de nos frontières, elles pourraient nous appuyer en cas de guerre; mais tant que les Russes seront nos voisins les plus formidables, aussitôt que tout secours sera éloigné de nous, nous serons forcés de suivre en tous points les conseils de la Russie. »

« Il paraît certain que le comte de Médem voit d'un œil jaloux la présence de l'ambassadeur anglais à Teheran, et qu'il fait tous ses efforts pour faire échouer la mission du comte de Sartiges. Nul doute qu'il ne réussisse complètement. »

#### BELGIQUE.

Les ratifications du traité de commerce conclu le 1<sup>er</sup> septembre dernier entre la Belgique et les différents états composant l'union douanière allemande sont arrivées dans le courant de la semaine. Les ratifications ont été échangées samedi dernier dans la soirée, c'est-à-dire juste à l'expiration du délai fixé pour cette formalité complémentaire. L'échange a eu lieu entre M. le général comte Goblet et M. le baron d'Arnim, et, en l'annonçant, le *Moniteur belge* a publié le texte du traité.

Ce traité est donc maintenant un fait accompli sous le rapport diplomatique; mais pour recevoir son exécution pleine et entière, il a encore besoin de la sanction des chambres. Il est probable que le projet de loi de sanction sera présenté l'un des premiers.

#### ALLEMAGNE.

On ne peut nier qu'il ne se fasse un travail dans l'opinion des populations du Nord. Ainsi, avant la clôture de la diète de Gallicie, on a fait la proposition d'abolir les corvées, et d'accorder aux paysans le droit d'acquiescer des biens fonciers en faisant chaque année un paiement à terme. La proposition a été accueillie avec faveur, mais il n'y avait pas assez de membres présents pour la discuter.

On a saisi à Cassel l'ouvrage intitulé *Censuriana*, mais presque tous les exemplaires de ce pamphlet avaient été vendus. Dans le Schleswig-Holstein, plusieurs bourgeois de la ville de Kiel ont rédigé une pétition qui doit être présentée à l'assemblée des états, une pétition dans laquelle ils demandent la publicité de la procédure judiciaire, l'introduction du jury, un nouvel ordre municipal et le choix d'un bourgmestre par la ville même, etc.

#### SUISSE.

ZURICH. — Dernièrement, on a arrêté le directeur de la maison de force de Zurich, M. Hottinger, accusé d'avoir laissé périr de faim un forçat nommé Wolfer. Dans le principe, on n'avait fait des enquêtes que sur ce seul chef d'accusation; mais aujourd'hui elles s'étendent sur l'administration de l'inculpé, qui, paraît-il, s'est rendu de plus coupable de tromperie et de malversation dans l'exercice de sa charge.

Le 14 octobre, la femme du directeur fut aussi mise en état d'arrestation comme complice. Déjà le lendemain elle avait cherché à se donner la mort en s'ouvrant, avec un couteau, les veines aux bras et aux pieds; mais la géolière, arrivée à temps, est parvenue à déjouer ce sinistre projet en appelant les secours de l'art.

La *Gazette nationale suisse* cite des faits pour montrer que le parti aristocratique de Zurich n'a rien négligé, pas même l'argent, pour sauver le directeur Hottinger; ainsi, non-seulement on lui faisait passer en prison des billets cachés dans des pâtés et des chemises pour lui transmettre des avis touchant l'enquête, mais M. le juge d'appel Dürr, chargé de l'instruction, a reçu une lettre anonyme renfermant quatre billets de banque, avec la prière instante de diriger l'information au profit de l'accusé. M. Dürr a remis la lettre et l'argent au tribunal criminel.

GRISONS. — Un nouvel éboulement a eu lieu à Felsberg; d'immenses masses se sont détachées, mais heureusement elles n'ont pas atteint le village.

C'est le vendredi 11 octobre que la chute a eu lieu. De Coire, à trois quarts de lieue de Felsberg, on a parfaitement entendu le craquement des rochers; on les voyait descendre la montagne. Le soir, on distinguait même les étincelles produites par leur choc. Pendant près d'un demi-quart d'heure on a entendu un bruit semblable à celui que ferait un immense torrent descendant des montagnes. Chacun croyait le malheureux village enseveli, et l'on a été fort agréablement surpris lorsque le lendemain matin on a encore vu les maisons debout et les habitants travailler à leur champs comme si rien ne fût arrivé. Cependant la veille ils avaient cru prudent de quitter leurs habitations et de passer la nuit dans les baraques provisoires qui ont été construites pour leur servir d'asile en cas de besoin urgent.

Le gérant responsable, B. MURAT.

LIBRAIRIE MEDICALE DE CH. SAVY JEUNE, QUAI DES GÉLÉSTINS, N° 48.

NOUVELLE PUBLICATION.

## PRINCIPES D'AGRICULTURE ET D'HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE,

PAR M. MAGNE,

Professeur à l'École royale vétérinaire d'Alfort.

Un fort volume in-8°. — Paris et Lyon, 1845.

— Prix : 40 f. (40072)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> VICTOR COSTE, NOTAIRE A LYON, RUE NEUVE, 7.

### AVIS.

Les personnes qui auraient des réclamations à faire à M. Claude THOMAS qui était marchand de soies pour broderies et ensuite fabricant de satins-gazes, dont les magasins étaient, de l'an VIII à l'an XI (1799 à 1805), à Lyon, rue Grenette, et plus tard, rue Buisson, ou à ses héritiers, sont priés de s'adresser audit M<sup>e</sup> Victor Coste, notaire, chargé de régler avec elles par M. Thomas fils et M. Duc, gendre de M. Claude Thomas. (9855)

### A VENDRE.

Fonds de Lingerie et Nouveautés, bien disposé, bien placé et bien achalandé. S'y adresser, grande rue Mercière, n. 49. (2189)

### ADJUDICATION AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

de la ferme des droits de péage du pont établi à Givors sur le Gier.

Le dimanche trois novembre mil huit cent quarante-quatre, à l'heure de onze du matin, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Romagnier, notaire à Givors, il sera procédé à l'adjudication en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur de la ferme pendant trois années, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1845, des droits de péage à percevoir sur le pont établi à Givors sur la rivière du Gier, qui sert de passage à la route royale n° 86, nouvellement achevée. L'ouverture de cette route, ainsi que l'interdiction complète du passage sur la ligne du chemin de fer, assurent à l'adjudicataire un revenu considérable.

Au pont sont adjacents une maison d'habitation et un pavillon de perception dont le fermier aura la jouissance.

La mise à prix pour la ferme des droits de péage et la location des maison et pavillon dont il s'agit est fixée à 8,000 f. par an.

S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Romagnier, notaire à Givors, dépositaire du cahier des charges. (2597)

Pharmacie MACORS, rue Saint-Jean, 30, à Lyon.

### ESSENCE COLOMBIENNE,

BREVETÉE D'INVENTION SANS GARANTIE DU GOUVERNEMENT.

Elle guérit de suite et pour toujours les MAUX DE DENTS. Le prix du flacon revêtu du cachet de l'inventeur, de son nom et de sa grille, accompagné de l'instruction, est fixé à 1 f. 50 c. Une remise de 5 f. 60 c. sera faite sur douze flacons pris à la fois. Il sera délivré un nombre suffisant d'imprimés pour faciliter aux dépositaires la vente de ce spécifique, et son dépôt sera indiqué une fois par semaine sur l'un des journaux.

## MALADIES SECRÈTES.

Traitement Végétal.

Guérison radicale garantie en cinq ou dix jours, sans danger ni régime, par des remèdes officinaux approuvés en 1837 (Codex). L'argent est rendu si l'on n'est pas guéri. — A Lyon, place Bellecour, 12, PHARMACIE HERTRAND. Dépôt général des spécialités et découvertes utiles approuvées, brevetées et autorisées. (8905)

### GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales, rougeurs, goulle, rhumatismes, ulcères, écoulements, pertes les plus rebelles, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Par le Sirop dépuratif végétal de Salsepareille et de Séné.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de Médecine et de Pharmacie, PUBLIÉ PAR ORDRE EXPRES DU GOUVERNEMENT.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère.

Prix : 3 fr. le flacon.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE Rue Palais-Grillet, n. 23.

A Saint-Etienne, à la pharmacie CHARMONN, rue de la Comédie; à Marseille, à la pharmacie FABRE, sur le port.

A vendre pour cause de santé,

A UN PRIX MODÉRÉ.

UN FONDS DE RESTAURATEUR,

bien achalandé,

Situé dans un des meilleurs quartiers de Lyon. La vente se fait au comptant, et l'on donne 9,000 f. par an au boucher. (1516)

### AVIS.

Une institutrice professant depuis plusieurs années désirerait se placer dans une maison bourgeoise pour l'éducation d'une ou de plusieurs demoiselles. Elle parle très-bien l'italien et connaît la musique.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve Charpenel, place des Cordeliers, n. 25, au 2<sup>e</sup>. (1520)

### PAPIER D'ALBESPEYRES

Entretien seul les VÉSICATOIRES sans odeur ni douleur. — Dépôts dans toutes les villes, et notamment, à Lyon, chez MM. André, pharmacie des Célestins, et Vernet, place des Terreaux. — On évitera les contrefaçons en exigeant le cachet d'Albespeyres. (3815-7075)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS VILS, Rue Poulaiterie, 19.